

712 / 1

quarante huit vingt deux juin

HUSSON Marcel Inspecteur de Police Judiciaire

10/6/1948

BERNIER
C/DIETRICH-convoyeur MILITAIRE de Metz
du convoi de déportées
du 3/7/44

DIETRICH.....?

s e meurtres et viânces volontaires

Audition de M. GENOT
Gaston 60 ans, Novéant.
à Novéant (Moselle) propriétaire, domicilié rue du Mar
Foch No41

GENOT Gaston, né le 22/2/1888

es

s

"Avant la guerre et pendant, je tenais le café restau-
rant de la Gare situé à quelques mètres de la gare.
A chaque fois qu'un convoi de déportées devait pas-
ser en gare de Novéant, un détachement de schupos s'ins-
tallait dans la salle du café en attendant le passage
du train. Mon établissement était réquisitionné jusqu'à
l'arrivée du transport.
Le rôle de ces schupos était de surveiller le train
dès son arrivée et jusqu'au départ afin qu'aucun déporté
ne puisse s'évader.
Généralement ces trains passaient la nuit.
Il était dangereux de regarder ces trains d'un peu
près. Aussi j'ai évité de le faire étant continuellement
sous la surveillance des policiers allemands.
Je ne souviens du convoi qui est passé à Novéant
au début de juillet 1944. Je n'ai pas vu le transport,
mais j'ai entendu dire à l'époque, qu'à cause des nombreux

Témoignage 1 : Audition de Gaston GENOT, propriétaire, 22 juin 1948,
Archives d'Alsace, Strasbourg, 150 AL 68

Quarante huit, vingt deux juin
HUSSON Marceau, Inspecteur de Police Judiciaire

10/06/1948

C/DIETRICH – convoyeur du convoi de déportés du 3/7/1944

DIETRICH ?

Meurtres et violences volontaires

Audition de M. GENOT GASTON, 60 ans, Novéant

GENOT Gaston, né le 22/2/1888 à Novéant (Moselle), propriétaire, domicilié rue du Maréchal Foch n°41.

«Avant la guerre et pendant, je tenais le café restaurant de la gare situé à quelques mètres de la gare.

A chaque fois qu'un convoi de déportés devait passer en gare de Novéant, un détachement de Schupos s'installait dans la salle du café en attendant le passage du train. Mon établissement était réquisitionné jusqu'à l'arrivée du transport.

Le rôle de ces schupos était de surveiller le train dès son arrivée et jusqu'au départ afin qu'aucun déporté ne puisse s'évader.

Généralement, ces trains passaient la nuit.

Il était dangereux de regarder ces trains d'un peu près. Aussi j'ai évité de le faire étant continuellement sous la surveillance des policiers allemands.

Je me souviens du convoi qui est passé à Novéant au début de juillet 1944. Je n'ai pas vu le transport mais j'ai entendu dire à l'époque, qu'à cause des nombreux morts du convoi, on avait dû répandre de la chaux et du chlore sur les voies.

Je ne sais rien de plus sur le passage de ce transport.

Je sais que certains hommes d'équipe travaillant sur la voie ont apporté quelque ravitaillement à certains convois, mais je ne saurais dire lesquels. Quelques-uns ayant été vus par les gardiens du convoi se sont fait sévèrement rappeler à l'ordre.

Je n'ai connu aucun nom des policiers allemands qui venaient chez moi à l'occasion du passage des trains de déportés. Je me souviens d'un capitaine qui pouvait avoir dans les 55 ans environ. Cet officier pouvait avoir 1 m. 80 environ et il était de forte corpulence. Je crois me souvenir que son visage était plutôt rond et plein.

L'effectif du détachement oscillait entre 80 et 120 et le capitaine en question qui en avait le commandement s'appelait « Kommando-Führer ». Les hommes venaient de divers lieux : Thionville et Longeville lès St Avold.

Je n'ai jamais su quel fut le comportement de ces schupos avec les déportés qu'ils avaient mission de surveiller. Je n'ai jamais connu le nom d'aucun d'entre eux. »

Lecture faite persiste et signe

L'inspecteur de Police Judiciaire.

Après lecture faite Monsieur GENOT nous déclare : « Je reconnais le nommé DIETRICH dont vous me faites voir la photographie comme étant le capitaine des Schupos dont je vous ai parlé dans cette déclaration. Il est venu plusieurs fois dans mon café avec ses hommes. Je crois qu'il est venu quatre fois au moins. C'est donc qu'il a fait quatre voyages dans les derniers temps. »

Lecture faite persiste et signe.

L'inspecteur de Police Judiciaire.

Témoignage 1 : Audition de Gaston GENOT, propriétaire, 22 juin 1948,
Archives d'Alsace, Strasbourg, 150 AL 68